



**Société de développement
2520 La Neuveville**

Expéditeur : SDN, La Neuveville

cb
Baudetcath@hotmail.fr
079.727.44.69

Monsieur
xx
Rue ..
2520 La Neuveville

La Neuveville, le 30 juillet 2021

Réf. **2021 /**

Taxes de séjours 2021

Nous nous permettons de vous faire parvenir ci-joint le formulaire pour le paiement de vos taxes de séjour 2019.

En votre qualité de propriétaire de maison ou d'appartement de vacances sis à **La Neuveville**, vous êtes soumis à une taxe de séjour annuelle. Nous vous envoyons chaque année ce document à remplir car nous ne connaissons pas l'évolution de votre habitation (plus de location de vacances, loué à l'année, vendu etc...) n'oubliez pas de nous communiquer tous les changements qui ont pu intervenir au cours de l'année.

Le tarif 2019 reste inchangé. Celui-ci laisse le choix au propriétaire entre le paiement de **CHF 1.40 par nuitée et par personne adulte (0.70 par enfant de 6 à 16 ans)** ou d'une **taxe forfaitaire de CHF 100.- par pièce habitable, (1 pièce = CHF 100.-, 2 pièces = CHF 200.- etc....exceptée la cuisine).**

Le formulaire ci joint est à compléter, même si vous choisissez la taxe forfaitaire, à signer et à retourner à La Société de Développement, par Isabelle Marie, rte de Neuchâtel, 2520 La Neuveville.

Selon Art.1 du règlement communal concernant la taxe de séjour (9 février 1996)

Chaque hôte résidant à La Neuveville est assujéti à la taxe de séjour. Est considéré comme hôte au sens du règlement toute personne, qui, sans avoir son domicile fiscal à La Neuveville, passe la nuit dans la commune. (Les propriétaires d'un appartement ou maison de vacances qui séjournent partiellement à La Neuveville et qui ont leur domicile fiscal à l'extérieur, paient également la taxe de séjour en rapport au nombre de nuits passées ou en choisissant la taxe forfaitaire)

Nous vous prions de bien vouloir verser le montant de la taxe de séjour **2021** jusqu'au 30 janvier 2022 au plus tard.

En vous présentant nos meilleurs vœux pour de belles fêtes de fin d'année, nous vous adressons, Madame, nos salutations les meilleures.

Isabelle Marie
Caissière de la SDN